



**N° 21.20**  
**APPROBATION DU**  
**COMPTE DE GESTION 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Le conseil syndical dûment convoqué le 19 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 26 mai de l'an deux mille vingt et un, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 32 Titulaires / 32 Suppléants

**Titulaires présents (19) :**

DENIS Christophe ; FAYET Michel ; GIRAUD Denis ; LIGONNET Andrée ; MARY Alain ; CASTAING Patrick ; DEVAUX Vanessa ; ROSET Patrick ; CHAMPEAU Hervé ; JOURDAIN Jean-Pierre ; MARMONIER Pierre ; VILLARD Claude ; AMEZIANE Karim ; BOUVIER PATRON Denis ; GONZALEZ Frédéric ; QUILES Joseph ; SALERNO Sabine ; SPITZNER Francis ; FRACHON Marie-Christine.

**Suppléants participants au vote (5):**

POUILLOU Jean-Marc ; SUCHET Noël ; MUCCIARELLI Laurence ; POMMET Gilbert ; BADIN Bernard

**Excusés et pouvoirs (5) :**

GIRARD Jean-Pierre pour FAYET Michel ; VIAL Guillaume pour GIRAUD Denis ; BOUSQUET Patrick pour CHAMPEAU Hervé ; BERTHELOT Jean-Pierre pour SPITZNER Francis, GIBBONS Grégory pour AMEZIANE Karim.

**Excusés (5) :**

BUSSY Chantal ; DEBES Céline ; BICHET Fabien ; VERNAY Julie ; SEYCHELLES Véronique

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. Patrick CASTAING, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,  
Vu l'adoption des contributions au 03 février 2020,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

A la suite de l'approbation du compte administratif 2020, il est examiné le compte de gestion présenté par le comptable, Monsieur le Trésorier de la Verpillière, au titre de 2020.

Les documents joints font apparaître le résultat de clôture : ANNEXE 3

L'exercice 2020 se solde donc par :

⇒ un excédent de fonctionnement de :	485 215.61 €
⇒ un excédent d'investissement de :	1 764 311.67 €
⇒ des restes à réaliser d'investissement de :	
✓ en dépenses :	138 341.15 €

Je propose donc au Comité Syndical :

- de donner acte de la présentation du compte de gestion au titre de l'exercice 2020, tels que présentés ci-avant,
- de constater la conformité des comptes de gestion pour l'exercice 2020 et du compte administratif pour l'exercice 2020,
- d'approuver le compte de gestion présenté

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 26 mai 2020,**

**Michel FAYET,**  
Président

